

Montréal, le 27 octobre 2020

Madame Christine St-Pierre
Présidente
Commission des transports et de l'environnement
cte@assnat.qc.ca

OBJET : Commentaires sur le projet de loi n°65 - *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*

Madame la Présidente,

Alors que la Commission des transports et de l'environnement tient des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°65 - *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, Nespresso Canada tient à vous soumettre ses commentaires à l'égard de cette pièce législative. Nous vous prions de bien vouloir transmettre ces derniers aux membres de la Commission.

Nespresso Canada se réjouit de l'intention du législateur québécois de moderniser le système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de leur gestion en fin de vie. Ce principe fait partie de notre ADN depuis 1991, moment où nous avons choisi de lancer notre tout premier programme de recyclage de nos capsules en Suisse. Nous l'avons fait de notre propre chef et, depuis, nous n'avons cessé de lancer de nouvelles initiatives en faveur du développement durable.

Depuis 20 ans, l'économie circulaire est également au cœur de notre mission corporative. Nous sommes en faveur de la réutilisation de nos capsules et de nos machines de même que de leur donner une seconde vie et nos toutes actions convergent en ce sens. Notre engagement est clair: **Nespresso s'engage à produire un café de la plus haute qualité, tout en équilibrant l'impact économique, environnemental et social de son activité afin d'assurer sa pérennité et sa durabilité.**

Parmi les initiatives offertes par Nespresso en matière de développement durable, il y a notre solution la plus récente, soit celle du programme de sac vert offerte à travers le système de collecte sélective. Ce programme permet aux citoyens des municipalités concernées de déposer leurs capsules Nespresso en aluminium usagées dans un sac vert entièrement recyclable, le sceller, puis le déposer dans leur bac de recyclage à la maison. C'est aujourd'hui plus de 500 municipalités au Québec qui y adhèrent.

Dans les villes où le sac vert n'est pas encore disponible, les consommateurs peuvent utiliser le sac noir que nous leur fournissons gratuitement, le remplir de capsules de café usagées, et le déposer dans nos boutiques ou dans nos différents points de collecte



partenaires, et bien d'autres. Dans ce cas, Nespresso se charge de défrayer les frais d'envoi.

Nous espérons étendre notre programme du sac vert à l'ensemble des villes québécoises puisque le taux d'adoption de cette solution est plus élevé que celui des sacs noirs et de nos autres programmes en place. À titre d'information, le taux d'utilisation du sac vert est de 92 % comparativement à 50 % pour le sac noir. Désireux d'être écoresponsables, les consommateurs québécois sont plus enclins à recycler si la solution à leur portée est simple et facile.

Depuis 1991 en Europe et 2009 au Québec à l'ouverture de sa première Boutique, Nespresso gère donc son propre programme de récupération et de recyclage de ses capsules de café en aluminium et assume tous les coûts qui sont liés incluant la compensation financière versée à chacun des centres de tri et à Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Nous sommes fiers du rôle clé que nous jouons dans la réduction et la revalorisation des matières résiduelles à l'échelle du Canada avec notre programme du sac vert et des partenariats que nous avons développé avec les municipalités et centres de tri à travers le Québec. Cette initiative innovante et durable nous permet de détourner des sites d'enfouissement nos capsules de café faites d'aluminium, l'aluminium étant une matière recyclable à l'infini. Nous sommes d'ailleurs heureux de compter sur l'appui de RECYC-QUÉBEC qui reconnaît que notre programme de recyclage permet d'offrir une nouvelle option de récupération aux consommateurs québécois.

Grâce à une technologie innovation séparant l'aluminium et le café, nous recyclons également le marc de café en compost que nous offrons aux fermiers. En raison de sa valeur énergétique, nous avons l'ambition que le marc de café puisse également être intégré au sein du processus de méthanisation des matières organiques ici au Québec comme cela est fait dans nos installations en Suisse.

En septembre dernier, nous avons annoncé que nous utiliserons désormais des capsules faites à 80% d'aluminium recyclé et un nouvel emballage intégrant du matériel recyclé à 95% et entièrement recyclable pour ses machines. Aussi, nous nous sommes globalement engagés à ce que chaque tasse de café Nespresso, autant à la maison qu'au bureau, soit carboneutre d'ici 2022. Ce nouvel objectif s'appuie sur plus de dix ans de travail pendant lesquels Nespresso a réduit ses émissions de carbone et a compensé l'excédent en agroforesterie.

Commentaires spécifiques sur le projet de loi

Une lecture du projet de loi n° 65 a soulevé quelques commentaires plus spécifiques que nous tenions à vous faire part et qui, nous l'espérons, vous guideront dans la poursuite de l'étude de cette pièce législative et dans l'élaboration de la réglementation qui en découlera. Nous nous permettons de le faire car en optimisant le cycle de vie de la capsule, en redonnant une nouvelle vie à l'aluminium et au marc de café récupérés, Nespresso participe aux efforts du gouvernement du Québec et des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles, voire organiques.

À titre de chef de file en matière de REP depuis près de 30 ans, Nespresso profite de l'occasion pour demander au législateur :

- **de laisser le libre choix aux entreprises de gérer leur propre programme de recyclage.**
- **de faire en sorte que les coûts engendrés par le programme privé d'une entreprise soit déduit de la compensation financière versée pour assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles via la collecte sélective. Des critères objectifs à termes pourraient alors être fixés tels que le l'efficacité de la solution, taux le recyclage etc. La déduction des coûts engendrés de la compensation financière encouragerait alors les entreprises à faire davantage.**
- **d'avoir accès aux programmes proposés par le gouvernement du Québec, ou l'organisme qu'il désignera, si l'entreprise démontre l'efficacité et la fiabilité de son programme de recyclage.**

Nous vous remercions de l'attention portée à notre correspondance. Notre demeurons à votre disposition si vous désirez obtenir plus des précisions additionnelles à l'égard de nos commentaires sur le projet de loi no n°65 et de nos différentes solutions en matière de développement durable.

Au fil des années, Nespresso a su démontrer qu'il est possible de faire du développement durable l'une de ses pratiques d'affaires. Fort de notre expérience en REP, nous aimerions poursuivre la discussion de manière à contribuer à moderniser durablement la collecte sélective au Québec.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.



Julie Pomerleau

Vice-présidente, Marketing
Nespresso Canada